

FRANCOISE SCHEPMANS

036800

Députée bruxelloise

**Question orale de Madame Françoise Schepmans à M. Rudi Vervoort,
ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la
Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport
scolaire**

Objet : Le manque d'interprètes en langue des signes à Bruxelles

Monsieur le Ministre,

À Bruxelles, on estime qu'environ 29.000 personnes atteintes de déficience auditive ont besoin d'un appui à la communication, notamment via des interprètes en langue des signes.

Ces professionnels jouent un rôle clé dans l'accès aux droits fondamentaux des personnes sourdes ou malentendantes, que ce soit dans le cadre de leur parcours scolaire, de leurs démarches administratives ou encore de leur vie professionnelle.

Pourtant, le nombre limité d'interprètes à Bruxelles, combiné à une demande croissante, prive de nombreuses personnes d'un soutien essentiel, parfois dans des situations critiques comme les consultations médicales ou les interactions professionnelles.

Le Service d'Appui à la Communication et à l'Interprétation pour les Personnes Sourdes (SACIPS), agréé et subventionné par la COCOF, a déploré cette pénurie qui limite la portée de ses missions et engendre des délais ou des refus de prestations.

1. Quels moyens ont été mis en œuvre par la COCOF pour augmenter le nombre d'interprètes en langue des signes ? Quelles sont les aides apportées Info Sourds BXL ?
2. L'arrêté du 1^{er} mars 2018, relatif au service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes, a-t-il concrètement amélioré le travail des associations concernées ? A-t-il facilité leur mission et renforcé leur capacité à répondre aux besoins des bénéficiaires ?

3. Comment le Relais-Signes et d'autres solutions comme la vélotypie ont été développés pour répondre aux besoins des personnes sourdes ou malentendantes ?
4. Enfin, quelles collaborations sont en place avec d'autres niveaux de pouvoir ou des associations spécialisées pour élargir l'accès à ces services fondamentaux ? Quelles sont les collaborations avec le Service d'interprétation des sourds de Wallonie, avec lequel des économies d'échelle pourraient être réalisées ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Françoise Schepmans

